1. Définitions

« Annonce de Transport » désigne toute annonce postée par un Transporteur Equin sur la Plateforme relative à une prestation de transport et les conditions dans lesquelles elle est proposée

« Assurances » désigne ensemble l'Assurance Annulation et l'Assurance Equidé OGALO

« Assurance Annulation » désigne l'assurance annulation optionnelle proposée par le prestataire MEETCH pouvant être souscrite par l'Utilisateur Bénéficiaire

« Assurance Equidé OGALO » désigne l'assurance complémentaire couvrant l'équidé à sa valeur réelle, pouvant être souscrite par l'Utilisateur Bénéficiaire avant le paiement

« CGVU » désigne les CGVU-TE et les CGVU-UB

« CGVU-TE » désigne les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation applicables aux Transporteurs Equins inscrits sur la Plateforme

« CGVU-UB » désigne les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation applicables aux Utilisateurs Bénéficiaires inscrits sur la Plateforme

« Conditions Générales de Paiement » désigne les conditions générales éditées par STRIPE et applicables aux paiements intervenus sur la Plateforme

« Conditions Générales de Transport » désigne les éventuelles conditions générales du Transporteur Equin applicables au Service de Transport

« Demande de Devis » désigne la demande émise par un Utilisateur Bénéficiaire à un Transporteur Equin, à partir d'une Annonce de Transport, ayant pour objet la sollicitation de Devis en vue de la réalisation d'un Service de Transport

« Demande de Transport » désigne la demande publiée sur la Plateforme par un Utilisateur Bénéficiaire, diffusée à l'ensemble des Transporteurs Equins inscrits, ayant pour objet la sollicitation de Devis en vue de la réalisation d'un Service de Transport

« Devis » désigne la proposition adressée par un Transporteur Equin, en réponse à une Demande de Devis ou à une Demande de Transport, ne nécessitant plus que la Réservation par l'Utilisateur Bénéficiaire matérialisée par le Paiement

« Facture Transporteur » désigne la facture mise à disposition de l'Utilisateur Bénéficiaire par le Transporteur Equin à la fin du Service de Transport, mentionnant le prix du Service de Transport diminué des Frais de Plateforme

« Facture Transporteur Equin » désigne la facture mise mensuellement à disposition du Transporteur Equin par la Plateforme qui récapitule les Frais de Plateforme prélevés

« Frais de Plateforme » désigne les frais correspondants à la commission d'OGALO en contrepartie de l'usage de la Plateforme, incluant les services de paiement STRIPE, excluant le Prix des Assurances. Ils sont calculés conformément à l'Annexe 1.

« Hébergement Partenaire » désigne toute écurie ou particulier en capacité d'accueillir les Utilisateurs, Transporteurs Equins ou Utilisateurs Bénéficiaires accompagnant leur équidé et référencé sur la Plateforme

« Newsletter » désigne les communications électroniques périodiques adressées par OGALO aux Utilisateurs, exclusivement destinées à l'information relative à la Plateforme, auxquelles les Utilisateurs ont consenti par l'acceptation des CGVU, et de laquelle la désinscription est possible à tout moment

« Paiement » désigne le paiement collecté par la Plateforme via STRIPE concomitamment à la Réservation par l'Utilisateur Bénéficiaire, et dont le montant est reversé au Transporteur Equin, sous réserve d'Annulation, à la fin du Service de Transport, diminué des Frais de Plateforme

« Plateforme » désigne la plateforme de mise en relation exploitée par OGALO via le site www.ogalo.fr et l'application correspondante

« Prix de l'Assurance » désigne le prix des Assurances tels que décrits en annexe 1

« Prix du Service de Transport » désigne le prix de la prestation de transport fixé librement par le Transporteur Equin, sous sa seule responsabilité, en tenant compte des Frais de Plateforme

« Réservation » désigne le fait pour un Utilisateur Bénéficiaire, d'accepter un Devis adressé par un Transporteur Equin, réservation

matérialisée par le Paiement réalisé par l'Utilisateur Bénéficiaire

« Services de gestion » désigne l'usage de la Plateforme par un Transporteur Equin avec un client préexistant (hors mise en relation via la Plateforme) par le biais d'une invitation ou directement d'un Devis adressé à ce client, permettant l'utilisation de la Plateforme en tant qu'outil de gestion

« Services de Mise en relation » désigne le service de mise en relation par la Plateforme entre un Transporteur Equin et un Utilisateur Bénéficiaire

« Service de Transport » désigne la prestation de Transport Equin effectuée par le Transporteur Equin pour un Utilisateur Bénéficiaire

« Services OGALO » désignent les services autres que les Services de Mise en relation auxquels le Transporteur Equin a accès par l'utilisation de la Plateforme

« Transporteur Equin » désigne tout professionnel ayant pour activité le transport d'équidés agissant pour son propre compte et inscrit sur la Plateforme

« Utilisateur » désigne invariablement les Utilisateurs Bénéficiaires et les Transporteurs Equins

« Utilisateur Bénéficiaire » désigne toute personne physique ou morale souhaitant être mise en relation avec un Transporteur Equin via la Plateforme et/ou toute personne physique ou morale en relation préexistante avec un Transporteur Equin qui reçoit de ce dernier un lien l'invitant à utiliser la Plateforme comme outil de gestion uniquement

« Véhicule » désigne tout véhicule adapté au transport d'équidés (van 1 à 4 places, camion VL, camion PL, véhicules tracteurs <3,5 T pour remorquage) dûment assurés

2. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de Vente et d'Utilisation – Utilisateurs Bénéficiaires (les « **CGVU-UB** ») sont éditées par la société OGALO, société par actions simplifiée, au capital de social de 5.945 euros dont le siège social est situé au 166 route départementale 88, 45460 Bouzy la Forêt, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 914 741 210, représentée par Monsieur Johnatan HERAUDET (« **OGALO** ») ayant pour objet principal l'exploitation d'une plateforme de mise en relation entre utilisateurs et transporteurs équins (la « **Plateforme** ») via le site internet www.ogalo.fr et l'application mobile correspondante.

Les CGVU-UB ont pour objet de définir les termes et conditions applicables entre la Plateforme et l'Utilisateur Bénéficiaire inscrit sur la Plateforme.

Les CGVU-UB sont portées à la connaissance de l'Utilisateur Bénéficiaire lors de son inscription à la Plateforme, et sont disponibles sur www.ogalo.fr. L'inscription est conditionnée à l'acceptation préalable par l'Utilisateur Bénéficiaire des CGVU-UB. Les CGVU-UB constituent un accord juridiquement contraignant conclu entre l'Utilisateur Bénéficiaire et la Plateforme. En cas de refus d'acceptation des CGVU-UB, l'Utilisateur ne pourra pas utiliser la Plateforme. En cas de désaccord avec les CGVU-UB, l'Utilisateur Bénéficiaire doit immédiatement cesser d'utiliser la Plateforme.

Les CGVU-UB applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription de l'Utilisateur ou toute version ultérieure qui aura été notifiée à l'Utilisateur Bénéficiaire.

Les Services de Transport mis en œuvre par le Transporteur Equin font l'objet d'une relation contractuelle différente, conformément à l'article 11.

3. Accès à la Plateforme

Tout Utilisateur Bénéficiaire ayant accès à internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où à la Plateforme. Les frais supportés par l'Utilisateur Bénéficiaire pour y accéder (connexion internet, matériel informatique, etc.) ne sont pas à la charge de OGALO.

La Plateforme et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus, notamment à l'occasion d'une maintenance, sans obligation de préavis ou de justification.

L'Utilisateur Bénéficiaire personne physique doit être majeur (être âgé de plus de 18 ans révolus) et n'être pas frappé d'incapacité juridique pour réserver des Services de Transport. L'Utilisateur Bénéficiaire personne morale doit agir par un représentant qui est réputé être dûment habilité pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

Pour s'inscrire, l'Utilisateur Bénéficiaire est tenu de renseigner les informations demandées par la

Plateforme, notamment nom, prénom, n° de téléphone, adresse courriel.
OGALO se réserve le droit de révoquer l'accès à son compte à tout Utilisateur Bénéficiaire qui, (i) aurait fourni de fausses informations, (ii) ne respecterait pas les CGVU-UB.

4. Avis des Utilisateurs Bénéficiaires

À l'issue d'un Service de Transport effectué via la Plateforme, les Utilisateurs Bénéficiaires peuvent publier des avis et notations reflétant leur expérience. Les avis sont publiés par ordre de date, des plus récents aux plus anciens.
La Plateforme peut modérer les avis pour retirer les contenus manifestement illicites ou contraires aux CGVU, sans obligation de surveillance générale. En cas de rejet ou de retrait d'un avis, l'Utilisateur Bénéficiaire en est informé.
Tout avis d'un Utilisateur Bénéficiaire peut être signalé par le Transporteur Equin s'il estime inexact, illicite, sans lien avec une prestation ou émis en situation de conflit d'intérêts. Le signalement doit être motivé. La Plateforme analyse l'avis et peut prendre toute mesure appropriée. L'absence de retrait n'engage pas sa responsabilité si le caractère illicite n'est pas établi.
Les avis sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. La responsabilité de la Plateforme n'est engagée qu'en cas de défaut d'action après notification régulière d'un contenu manifestement illicite. Les avis négatifs reflétant une expérience réelle ne justifient aucun retrait.

5. Engagements de l'Utilisateur Bénéficiaire

L'Utilisateur Bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables et notamment à s'abstenir notamment : (i) de porter atteinte aux droits des tiers ; (ii) de violer les droits de propriété intellectuelle ; (iii) de proposer des prestations illicites ; (iv) d'inciter à des infractions ; (v) de communiquer des informations fausses ou confidentielles ; (vi) de tenir des propos diffamatoires ; (vii) de divulguer des données personnelles de tiers ; (viii) d'usurper une identité ; (ix) de publier des contenus illicites, faux ou inexacts.
L'Utilisateur Bénéficiaire doit agir de bonne foi dans l'usage de la Plateforme.
L'Utilisateur Bénéficiaire doit respecter les lieux et horaires convenus avec le Transporteur Equin.
L'Utilisateur Bénéficiaire s'engage à n'effectuer aucun paiement à une Transporteur Equin au titre d'un Service de Transport proposé sur la Plateforme en dehors de la Plateforme.

6. Services fournis par OGALO

Les Services OGALO comprennent

1) **Le Service de Mise en relation** avec des Transporteurs Equin partenaires certifiés et agréés OGALO ;
2) **Les Services OGALO**, dont notamment :
   - Usage global de la Plateforme,
   - Accès aux données des Transporteurs Equins après Réservation d'un Service,
   - Possibilité de diffuser des Demandes de transport sur la Plateforme à destination des Transporteurs Equin,
   - Accès aux réservations,
   - Accès à un service de paiement sécurisé,
   - Bénéfice de l'assurance annulation et du paiement en 3 fois sans frais,
   - Service de messagerie pour communiquer avec le Transporteur Equin,
   - Assistance de la Plateforme en matière de gestion des litiges, avec notamment la prise en charge par la Plateforme de l'annulation par le Transporteur Equin,
   - Accès pour les Utilisateurs Bénéficiaires à l'annuaire des Hébergements partenaires OGALO.

7. Hébergements Partenaires

Les Transporteurs Equins ont accès à une liste d'Hébergements Partenaires via l'onglet « Hébergements » sur la Plateforme, qui leur donne accès aux coordonnées des Hébergements Partenaires capables d'accueillir les Utilisateurs, Transporteurs Equins ou Utilisateurs Bénéficiaires accompagnant leur équidé, pour effectuer une prise de contact directe.
OGALO ne prend pas en charge la mise en relation entre les Utilisateurs et les Hébergements.
L'Utilisateur est le seul et unique organisateur et responsable de la mise en relation avec l'Hébergement Partenaire, des conditions d'hébergement et des informations communiquées.

8. Accès aux Annonces de Transport

L'Utilisateur Bénéficiaire a accès aux Annonces de Transport publiées par les Transporteurs Equins.
Les Annonces de Transport donnent accès aux points de départ et d'arrivée, à la date du transport, au nombre de kilomètres calculé automatiquement au moyen d'une formule prédéfinie par OGALO et au type d'équidé accepté. En revanche, les Annonces de Transport ne donnent pas accès à l'identité du Transporteur Equin. Le Transporteur Equin a la possibilité de modifier ces informations manuellement à tout moment.
L'identité du Transporteur Equin n'est communiquée à l'Utilisateur Bénéficiaire qu'après que ce dernier ait effectué une Réservation.

9. Publication d'une demande de transport par un Utilisateur Bénéficiaire

Dans le cas où aucune Annonce de Transporteur Equin ne lui conviendrait, l'Utilisateur Bénéficiaire a la possibilité de publier une demande de transport sur la Plateforme en remplissant un formulaire.
La Demande de transport est diffusée à tous les Transporteurs Equins inscrits sur la Plateforme.
Tout Transporteur Equin intéressé par cette Demande de Transport peut y répondre par l'envoi d'un Devis dans les conditions de l'article 12.

10. Messagerie

La Plateforme met à disposition une messagerie interne destinée exclusivement aux échanges entre Utilisateurs Bénéficiaires et Transporteurs Equins dans le cadre de la mise en relation et de l'exécution du Service de Transport.
Les messages échangés peuvent servir d'éléments de preuve, sous réserve de l'appréciation des juridictions compétentes.
La messagerie ne peut être utilisée que pour organiser le contact, préciser les modalités du Service de Transport, échanger les informations nécessaires à son exécution et formuler d'éventuelles réclamations.
Sont notamment interdits : l'envoi de contenus illicites, attentatoires aux droits de tiers, assimilables à du spam, ou visant à contourner la Plateforme.
La Plateforme agit en qualité d'intermédiaire technique et d'hébergeur et n'exerce pas de contrôle éditorial préalable. Sa responsabilité est limitée au régime applicable aux fournisseurs intermédiaires, sous réserve d'agir promptement en cas de notification de contenu manifestement illicite. Elle peut mettre en œuvre des dispositifs de modération et prendre toute mesure proportionnée prévue par le Digital Services Act.
Les messages constituent des correspondances privées protégées. Leur traitement par la Plateforme est limité aux finalités nécessaires au fonctionnement du service, à la sécurité et à la gestion des litiges, ou à d'autres finalités soumises au consentement préalable des Utilisateurs. Les modalités de traitement et de conservation figurent dans la Politique de confidentialité.
Tout Utilisateur peut signaler un contenu illicite ou abusif. En cas de manquement, la Plateforme peut adopter toute mesure appropriée, incluant la suspension ou la suppression de l'accès à la messagerie ou à la Plateforme, sans préjudice des recours des Utilisateurs ou des actions de la Plateforme.
En outre, en cas de tentative de réalisation d'un Service de Transport hors de la Plateforme, notamment par des échanges relatifs hors de la Messagerie, la Plateforme se réserve le droit de restreindre, suspendre ou supprimer le compte de l'Utilisateur, sans préjudice des recours des Utilisateurs ou des actions de la Plateforme.

11. Contrat applicable au Service de Transport – Eventuelles CGV Transporteur

Tout Service de Transport sera régi par et interprété conformément au contrat type de transport applicable (articles L.1432-1 et suivants du Code des transports).
En cas d'éventuelles conditions générales du Transporteur Equin, ces dernières ne sont pas publiées sur la Plateforme et seul le Transporteur Equin sera responsable de la communication et de l'opposabilité de ces dernières par rapport à l'Utilisateur Bénéficiaire.
En cas de dispositions manquantes dans ces Conditions Générales de Transport et/ou de difficultés d'interprétation et/ou d'absence de Conditions Générales le Service de Transport, la Demande de devis, la Réservation et le Paiement seront régis par et interprétés conformément au contrat type de transport applicable (articles L.1432-1 et suivants du Code des transports).

12. Demande de Devis par un Utilisateur Bénéficiaire et Réservation

A partir de l'Annonce de Transport, l'Utilisateur Bénéficiaire peut faire une Demande de Devis pour le trajet tel que publié s'il lui convient. Si l'Annonce de Transport ne lui convient pas, L'Utilisateur Bénéficiaire peut publier lui-même une Demande de Transport.
A la suite d'une Demande de Devis, le Transporteur Equin peut adresser son Devis à l'Utilisateur Bénéficiaire qui le génère automatiquement en fonction des éléments renseignés dans l'Annonce de Transport. La Réservation d'un Service, formalisée par le Paiement selon les conditions prévues à l'article 13, vaut contrat. En conséquence, toute annulation survenue postérieurement à la Réservation peut entraîner des pénalités dans les conditions prévues à l'article 15.
La Plateforme se réserve le droit d'adresser une relance automatique à l'Utilisateur Bénéficiaire, jusqu'à ce que le Devis ait été accepté ou décliné.
Ce Devis peut faire l'objet de discussions et révisions entre les Utilisateurs via la messagerie de la Plateforme avant la Réservation.

13. Prix, Frais de Services et Modalités de paiement

1) Prix du Service de Transport

Le Prix du Service de Transport est indiqué TTC sur l'Annonce de Transport.

2) Frais de Plateforme

L'Utilisateur Bénéficiaire est informé que des Frais de Plateforme sont prélevés lors du paiement.
OGALO peut modifier à tout moment les modalités de calcul, sans effet sur les Frais de Plateforme déjà acceptés.

3) Services de paiement STRIPE

Le paiement est exclusivement assuré par STRIPE et régis par les Conditions Générales de Paiement.

4) Modalités de paiement

Dès validation de la Réservation, le paiement est collecté par OGALO via STRIPE.
Le paiement s'effectue uniquement par carte bancaire.
Un email de confirmation et une facture des Frais de Services sont adressés à l'Utilisateur Bénéficiaire après règlement.

14. Droit de rétractation de l'Utilisateur Bénéficiaire (non)

L'Utilisateur Bénéficiaire renonce expressément à utiliser son droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la consommation, en acceptant que la mise en relation soit exécutée avant l'expiration du délai de rétractation.

15. Conditions d'Annulation

1) Par le Transporteur Equin

L'Utilisateur Bénéficiaire est informé que le Transporteur Equin est libre d'annuler le Service à tout moment, qu'il en sera averti par OGALO, remboursé en intégralité et redirigé vers la publication d'une nouvelle Demande de Transport.

2) Par l'Utilisateur Bénéficiaire

L'Utilisateur Bénéficiaire est libre d'annuler le Service de Transport à tout moment, et sera remboursé du montant total qu'il a payé diminué des Frais d'Annulation calculés comme suit :

- Annulation plus de 7 jours avant le jour du départ prévu : 30%HT du montant total payé par l'Utilisateur
- Annulation entre 7 jours et 48 heures avant le jour de départ prévu : 50%HT du montant total payé
- Annulation moins de 48 heures avant le jour de départ prévu : 100% HT du montant total payé

L'Utilisateur Bénéficiaire autorise OGALO à prélever les Frais d'Annulation avant le remboursement.

16. Déroulement du Service de Transport – Lettre de voiture

Dans la mesure où OGALO est un service d'intermédiation, OGALO n'a pas connaissance des termes et conditions particulières pouvant être convenues entre les Utilisateurs.
À l'Acceptation du Devis par l'Utilisateur Bénéficiaire, ce dernier est invité à compléter sur la Plateforme l'ensemble des informations nécessaires à l'établissement de la lettre de voiture électronique (E-CMR). Celles-ci sont automatiquement transmises au Transporteur Équin et implémentées dans la E-CMR.
En cas d'absence de renseignement par l'Utilisateur Bénéficiaire, le Transporteur Équin conserve la

faculté de compléter les informations nécessaires afin de s'assurer de la conformité avec ses obligations relatives à la lettre de voiture.
Le jour du transport, la E-CMR doit être signée électroniquement par l'expéditeur au moment de l'embarquement et par le destinataire désigné au moment du déchargement. En l'absence de la personne habilitée à l'embarquement ou au débarquement, le Transporteur Équin peut indiquer l'absence de signataire au moyen d'une case prévue à cet effet.
Une fois la fin du déchargement validée par le Transporteur Équin sur la Plateforme, la E-CMR est finalisée. L'Utilisateur Bénéficiaire peut alors consulter le récapitulatif complet du document depuis son espace dédié.
Elle comprend a minima les mentions suivantes :

- La nature et le poids des objets à transporter
- L'identification des objets à transporter
- Le délai dans lequel le transport doit être effectué
- Le nom et le domicile du destinataire de la marchandise
- Le nom et le domicile du Transporteur Equin
- Le prix du transport
- L'indemnité due pour cause de retard
- La signature de l'expéditeur

17. Refus d'embarquement de l'équidé – Retard d'embarquement

L'Utilisateur Bénéficiaire est informé que la durée maximale pour l'embarquement de l'équidé est de 30 minutes.
Un refus d'embarquer dans le temps imparti engendrera les effets d'une Annulation imputable à l'Utilisateur Bénéficiaire moins de 48 heures avant le départ (cf article 15).
Un retard d'embarquement engendrera le paiement d'une pénalité par l'Utilisateur Bénéficiaire au Transporteur Equin calculée selon les modalités prévues dans la lettre de voiture.

18. Vaccination

Pour effectuer une Demande de Transport ou répondre à une Annonce de Transport, l'Utilisateur Bénéficiaire doit indiquer si l'équidé est à jour de ses vaccinations obligatoires. À défaut, il doit en informer expressément le Transporteur Équin lors de la demande.

Le Transporteur Equin demeure libre d'accepter ou de refuser le transport d'un équidé dont les vaccinations ne sont pas à jour. Il vérifie, avant le transport, la concordance entre les informations saisies sur la Plateforme et le carnet de santé de l'équidé. En cas de déclaration inexacte de l'Utilisateur Bénéficiaire concernant le statut vaccinal, le Transporteur Equin peut refuser d'effectuer le transport, sans aucune perte financière. Dans ce cas, l'Utilisateur Bénéficiaire ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni de la part de la Plateforme ni de la part du Transporteur Equin.

19. Douanes - Contrôles sanitaires et phytosanitaires

L'Utilisateur Bénéficiaire s'engage à fournir toutes les informations permettant au Transporteur Equin dans le cas d'un Transport Equin intracommunautaire,

(i) de remplir les formalités douanières relatives aux équidés qu'il transporte ;
(ii) d'effectuer les démarches obligatoires relatives aux contrôles sanitaires et phytosanitaires, via l'utilisation de TRACES-NT.

20. Sous-traitance

L'Utilisateur Bénéficiaire est informé que la sous-traitance, totale ou partielle, des Services de Transport par le Transporteur Equin à des tiers est en principe interdite.

Par dérogation, le Transporteur Equin peut recourir à un sous-traitant lorsque les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

a) le sous-traitant dispose des autorisations, capacités et inscriptions professionnelles requises pour l'exercice de l'activité de transport concernée et a été certifié par OGALO ;
b) le Transporteur Equin informe préalablement et de manière claire l'Utilisateur Bénéficiaire de l'identité du sous-traitant pressenti et des conditions essentielles du recours à ce dernier ;
c) l'Utilisateur Bénéficiaire donne son accord exprès et écrit au recours au sous-traitant, cet accord pouvant, le cas échéant, être donné de

manière anticipée pour certaines catégories de prestations ou de sous-traitants.

En toute hypothèse, le Transporteur Equin demeure seul responsable, à l'égard de l'Utilisateur Bénéficiaire, de la bonne exécution du Transport Equin, y compris lorsque tout ou partie de ce Transport est confié à un sous-traitant, et répond des fautes, négligences ou manquements de ce dernier comme des siens propres.

21. Fin du Service de Transport – Facturation

A la fin du Service de Transport, la personne désignée comme destinataire ou représentante du destinataire valide sur la Plateforme la bonne réception de l'Equidé en signant électroniquement la lettre de voiture.
Cette étape marque la fin du Service de Transport et déclenche la libération de la somme due au Transporteur Equin par STRIPE.
Le Transporteur Equin peut alors charger sa Facture Transporteur sur la Plateforme, pour permettre à l'Utilisateur Bénéficiaire de la télécharger. L'Utilisateur Bénéficiaire recevra un reçu de paiement à la suite de son paiement du Montant de la Transaction via la Plateforme. La Plateforme OGALO rend disponible au téléchargement via la Plateforme la facture à destination de l'Utilisateur Bénéficiaire mentionnant la part des Frais de Services payable par l'Utilisateur Bénéficiaire.

22. Facturation complémentaire – Ecart entre la destination renseignée et effective

Dans le cas où les adresses réelles d'arrivée diffèrent de de manière significative au sens défini par le Transporteur Equin de celles renseignées lors de la Réservation, le Transporteur Equin se réserve le droit de facturer les kilomètres supplémentaires correspondants.

23. Assurances

1) Assurance annulation

L'Utilisateur Bénéficiaire a la possibilité de souscrire à une Assurance Annulation optionnelle proposée par le prestataire MEETCH.
Cette assurance facultative permet, moyennant le paiement d'une prime d'assurance et conformément aux conditions de garanties détaillées dans les documents précontractuels et contractuels disponibles sur le site d'OGALO, un remboursement des frais de transport engagés par le/les Utilisateur(s) Bénéficiaire(s) en cas d'imprévu empêchant soit ledit transport et/ou soit la participation à l'évènement pour lequel ledit transport a été réservé.
Les frais de transport seront remboursés dans leur intégralité sur présentation des justificatifs demandés et conformément aux conditions de garantie ainsi qu'aux exclusions contractuelles.
Les frais de transports remboursés par l'Assurance Annulation correspondent au prix total payé par l'Utilisateur Bénéficiaire diminué du Prix de l'Assurance Annulation préalablement souscrite.

2) Assurance Equidé OGALO

Avant paiement, l'Utilisateur Bénéficiaire peut opter pour la souscription d'une assurance complémentaire Équidés OGALO dont l'objet est d'assurer l'équidé transporté à sa valeur réelle, moyennant le paiement du Prix de l'Assurance.
Le prix correspondant à l'Assurance Equidé OGALO n'est pas compris dans les Frais de Services et fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire défini en Annexe 1.
Les Utilisateurs Bénéficiaires auront accès aux conditions de l'Assurance Equidé OGALO au moment de la souscription de celle-ci par l'intermédiaire d'un lien hypertexte.

24. Responsabilité de la Plateforme

Rôle d'intermédiaire

OGALO a pour seule fonction de mettre en relation, par voie électronique, des Transporteurs Equins et des Utilisateurs Bénéficiaires. OGALO n'est pas partie aux Services de Transport conclus directement entre les Utilisateurs. OGALO n'est ni propriétaire ni gardien des équidés et n'intervient pas dans l'exécution du transport.

Responsabilité au titre du Service de Mise en relation

OGALO est tenue d'une obligation de moyens pour assurer l'accès à la Plateforme et le fonctionnement normal des outils de mise en relation, de réservation et de paiement, sous réserve des interruptions temporaires liées à la maintenance, aux mises à jour ou aux défaillances techniques indépendantes de sa volonté. OGALO s'engage à prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ces perturbations, pour autant qu'elles lui soient imputables. Sa

responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée dans l'exécution de ces obligations.

Responsabilité au titre de l'exécution des Services de Transport

La Plateforme n'intervient ni dans la sélection du véhicule, ni dans le choix de l'itinéraire, ni dans la détermination des modalités concrètes d'exécution du transport, qui relèvent de la seule responsabilité des Utilisateurs

La Plateforme ne peut être tenue responsable, à quelque titre que ce soit, des dommages de toute nature (corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects) résultant :

- Du retard, de l'annulation ou de la mauvaise exécution du Service de Transport
- De la perte, du vol ou de dommage subi des équidés
- De tout incident ou accident survenant lors du Service de Transport, dès lors que ceux-ci résultent exclusivement de l'exécution du contrat de transport conclu entre les Utilisateurs

Limitation de responsabilité pour les contenus et avis en ligne

OGALO ne contrôle pas systématiquement les contenus (avis, commentaires, informations descriptives) publiés sur la Plateforme et agit comme simple hébergeur au sens de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et de l'article 5 du Digital Services Act (DSA). Sa responsabilité ne peut être engagée à ce titre qu'en cas de maintien en ligne d'un contenu manifestement illicite après notification régulière.

Limite de responsabilité

SOUS RESERVE DES DISPOSITIONS D'ORDRE PUBLIC APPLICABLES, LA RESPONSABILITE D'OGALO EST, EN TOUT ETAT DE CAUSE, TOUS CHEFS DE RPEJUDICE CONFONDUS, LIMITEE EN CAS DE FAUTE PROUVEE DE SA PART AU MONTANT HT ENCAISSE AU TITRE DES FRAIS DE PLATEFORME CORRESPONDANT AU SERVICE LA MISE EN RELATION A L'ORIGINE DU DOMMAGE.

25. Responsabilité de l'Utilisateur Bénéficiaire

L'Utilisateur Bénéficiaire est seul responsable de l'usage de ses identifiants de connexion, lesquels doivent demeurer confidentiels.

L'Utilisateur Bénéficiaire assume l'entière responsabilité de l'utilisation des informations et contenus accessibles sur la Plateforme, ainsi que des conséquences dommageables qui en résulteraient.

L'Utilisateur Bénéficiaire est seul responsable en cas d'inexactitude des informations communiquées et/ou d'utilisation frauduleuse de la Plateforme.

L'Utilisateur Bénéficiaire est responsable des contenus qu'il publie et s'interdit toute diffusion, y compris via la messagerie, de propos contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, inappropriés, insultants ou diffamatoires.

L'Utilisateur Bénéficiaire doit faire preuve de vigilance dans la communication de ses données personnelles via la Plateforme et en demeure seul responsable.

26. Liens hypertextes

Les domaines vers lesquels mènent les liens hypertextes présents sur la Plateforme n'engagent pas la responsabilité d'OGALO qui n'a pas de contrôle sur ces domaines.

27. Données personnelles – RGPD

OGALO traite des données personnelles conformément à sa Politique de Confidentialité accessible sur la Plateforme.

28. Propriété intellectuelle

Tous les contenus, y compris mais sans s'y limiter, les textes, images, photographies, vidéos, logos, graphismes, chartes graphiques, bases de données, codes sources, les CGVU et, de manière générale, l'ensemble des éléments présents et mis à disposition sur la Plateforme, sont la propriété exclusive d'OGALO, sauf mention contraire expresse. Ces contenus sont protégés par les lois en vigueur relatives à la propriété intellectuelle, notamment le Code de la propriété intellectuelle.

La reproduction, la représentation, la modification, la transmission, la publication, l'adaptation, sur quelque support que ce soit, de tout ou partie des éléments de la Plateforme à des fins commerciales, quel qu'en soit le moyen ou le procédé utilisé, est strictement interdite, sauf autorisation écrite préalable d'OGALO.

L'Utilisateur Bénéficiaire reconnaît que toute utilisation non autorisée de tout ou partie de la Plateforme ou de l'un quelconque des éléments qui la composent est susceptible de constituer une

contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

29. Primauté des documents contractuels

Les CGVU-UB prévalent sur toutes autres conditions générales et/ou tout autre document émanant de l'Utilisateur Bénéficiaire en ce qui concerne la relation contractuelle entre l'Utilisateur Bénéficiaire et la Plateforme.
Les CGVU-UB prévalent sur les CGVU-TE et sur d'éventuelles Conditions Générales de Transports concernant la relation contractuelle entre un Utilisateur Bénéficiaire et la Plateforme.
Les CGVU-TE prévalent sur les CGVU-UB et sur d'éventuelles Conditions Générales de Transport concernant la relation contractuelle entre un Transporteur Equin et la Plateforme.
Les CGVU-UB et les CGVU-TE prévalent sur d'éventuelles Conditions Générales de Transport en cas de contradiction, concernant la fourniture des Services de Transport, notamment les conditions d'annulation et les modalités de paiement.
Les Conditions Générales de Paiement prévalent sur les CGVU-UB, les CGVU-TE ou d'éventuelles Conditions Générales de Transport, en cas de contradiction.

30. Loi applicable et juridiction compétente

Les CGVU-UB et tout litige s'y rapportant sont régies par le droit français.
Utilisateurs Bénéficiaires ayant la qualité de commerçant
TOUT LITIGE RELATIF AUX CGVU-UB, QUI NE SERAIT PAS RESOLU A L'AMIABLE DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS CALENDAIRES A COMPTER DE LA NOTIFICATION DU LITIGE PAR LA PARTIE LA PLUS DILIGENTE, SERA DE LA COMPETENCE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORELANS.
Utilisateurs Bénéficiaires n'ayant pas la qualité de commerçant
Tout litige relatif aux CGVU-UB, qui ne serait pas résolu à l'amiable dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la notification du litige par la partie la plus diligente, pourra être porté, au choix de l'Utilisateur Bénéficiaire n'ayant pas la qualité de commerçant devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du Code de procédure civile et du Code de la consommation.

28. Force majeure

OGALO ne pourra être tenu responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations contractuelles en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence française.

31. Prescription

Toute action judiciaire ou réclamation relative à la validité, l'interprétation, l'exécution des présentes CGVU-UB se prescrit par un (1) an à compter du jour où la partie concernée a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant d'exercer ladite action, conformément à l'article 2254 du Code civil.

32. Dispositions diverses

Renonciation – Le fait que l'une des parties ne mette pas en œuvre une clause établie en sa faveur, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.
Divisibilité – Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales étaient tenues pour non valides, illégales ou inapplicables, en tout ou partie, en vertu d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations resteront pleinement applicables et conserveront leur force obligatoire et les parties s'efforceront de la remplacer par une disposition maintenant l'équilibre contractuel.
Modification des CGU - OGALO se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, en tout ou partie, les CGVU et notifiera toute nouvelle version aux Utilisateurs. L'utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur postérieurement à cette notification emporte leur acceptation.

33. Newsletter et communications d'information

L'acceptation des présentes CGVU-UB emporte l'accord de l'Utilisateur Bénéficiaire pour recevoir, par voie électronique, la Newsletter de la Plateforme.
L'Utilisateur Bénéficiaire est informé qu'il peut à tout moment se désinscrire de la Newsletter sans

frais en utilisant le lien de désinscription présent en fin de chaque Newsletter.

Annexe 1 – Calcul des Frais

		Utilisateur Bénéficiaire
Frais de Plateforme	Mise en relation par OGALO	0%
	Utilisation d'OGALO par invitation d'un Transporteur Equin	0%
Assurances	Assurance valeur cheval	Indexée à la valeur du cheval et la durée du transport (en jours)
	Assurance annulation	5%